



Comité de pilotage TICE du lycée Camille Guérin

(TICE = technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement)

Réunion du 25 septembre 2007

EN BREF, LES RÉSULTATS DE CETTE SÉANCE

----- *Calendrier des réunions du comité pour l'année 2007-2008*

- jeudi 11 octobre, 18h10 au CDI
- lundi 3 décembre, 17h15, lieu à préciser
- mardi 22 janvier, 18h10 au CDI
- jeudi 6 mars, 18h10 au CDI
- lundi 19 mai, 17h15, lieu à préciser

Les convocations seront uniquement adressées par courrier électronique, une (seule) invitation sera également affichée.

----- *Cahier de textes*

Le comité propose pour cette année scolaire de laisser les enseignants utiliser à leur convenance

- soit le cahier de textes papier traditionnel
- soit le cahier de textes électronique GEPI
- soit un cahier de textes sur Claroline, avec certains aménagements de ce système

En fin d'année, Un bilan sera dressé et un choix devra être fait pour clarifier la situation.

----- *Accès Internet du lycée*

Le comité pense qu'il est essentiel de rediscuter avec la Région et le Rectorat de l'état de l'accès Internet du lycée dans sa globalité (accessibilité, débit, wifi, filtrage, ouverture)

----- *État des lieux des TICE*

Le comité approuve l'idée

- d'un sondage auprès des professeurs, élèves et étudiants pour faire le point de ce qui se pratique réellement en matière de TICE et identifier les blocages.
- de l'intervention ponctuelle d'une personne hautement qualifiée (ingénieur) pour un audit de la situation actuelle des services en réseau et la configuration d'un système d'identification des utilisateurs commun à tous ces services.

COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ

Liste des présents

M. Audin (MA, ét.) - M. Bernard (JJB, ens.) - Mme Bouzat (MB, ens.) -
Mme Bruère (LB, ens.) - M. Colly (GC, ens.) - M. Cousson (PC, ens.) -
Mme Darracq (DD, ens.) - M. Filloux (JCF, ens.) - Mme Gaudin (SG, ATL) -
Mme Granger (JMG, ens.) - M. Henri (MH, ens.) - Mme Kayal (IK, ens.) -
M. Lebrun (EL, dir.) - M. Lestarquit (ML, ét.) - M. Reig (RR, par.) -
Mme Rerolle-Brosset (MRB, ens.) - Mme Saurin (RS, ens.) - M. Thomas (BT, ATICE) -
M. Viallemonteil (JPV, ens.)

Excusés

Mme Bouet-P. (CBP, ens.) - M. Chaumet (SC, ATP) -
M. Peltier (MP, ATP) - Mme Vergne-M. (AFVM, ens.)

La séance est ouverte à 18h15.

Intervention préliminaire de M. Lebrun.

Il rappelle en préambule que

- le comité est ouvert à tous, chacun est libre d'y participer ou non
- le rôle de ce comité est de faire des propositions, les décisions étant prises, selon leur ampleur, soit par la direction, soit par le conseil d'administration du lycée

Avant d'entrer dans les débats, il tient tout d'abord à remercier Mme Darracq au nom du comité pour la tâche qu'elle a accomplie en tant qu'animatrice TICE, fonction qu'elle quitte cette année.

Pour rappel, le Rectorat alloue dans tous les établissements secondaires un tiers-temps (6 heures initialement) pour un animateur TICE, sur le budget de la MATICE (mission académique TICE du CRDP). Ce budget a été diminué il y a deux ans à 5 heures, la sixième devant être compensée sur la DGH.

À Camille Guérin, il a été décidé d'allouer ces moyens en deux parties

- * 3 heures pour la gestion du site Internet du lycée (M. Filloux)
- * 3 heures pour un animateur TICE (ATICE)

À la demande de Mme la Proviseure, M. Thomas prend la succession de Mme Darracq.

Quelques annonces :

- le collège de Vivonne propose un stage sur la mise en page HTML (date et intervenant non encore définis). Deux collègues sont intéressés : M. Colly, Mme Bouet-Prangère.
- le rectorat propose une plate-forme d'hébergement de sites Internet dynamiques et de blogs pédagogiques pour les établissements de l'Académie. Malheureusement, cette offre arrive un peu tard et le cadre technique imposé ne correspond pas aux choix techniques déjà fait à Camille Guérin.
- la région propose d'installer au lycée un wifi pédagogique. Cela semble difficilement conciliable avec un récente circulaire du Recteur interdisant toute interconnexion entre le réseau administratif et un réseau wifi...

Intervention (ML) : Les étudiants-résidents réclame depuis plus de 2 ans une connexion wifi. Ils ont monté un dossier complet et avancé des discussions avec la région. Ce dossier est en principe acquis dans le cadre du budget participatif et la région a lancé un appel d'offre

Objection (BT) : il pourrait s'agir seulement de la fourniture du matériel et le lycée ne peut pas actuellement gérer ce problème en plus, notamment au niveau du débit Internet

Réponse (ML) : le dossier incorporait la demande d'un demi-poste ATOS

Question (BT) : une convocation du comité uniquement par courrier électronique est-elle envisageable ?

Objection (GC) : n'est-il pas risqué d'utiliser le mail pour des documents officiels ?

Réponse (EL) : Non, il n'y a pas vraiment plus de risque qu'avec un document papier

Interventions (RR) : Pour les parents, le mail est la meilleure solution

(DD) on peut compléter par un affichage papier pour les personnes qui ne sont pas sur la liste de diffusion du comité.

Il est donc décidé que les prochaines invitations seront uniquement adressées par courrier électronique, avec un affichage en salle des professeurs.

Intervention de M. Thomas

Quelques précisions. Même si le poste n'est en fait qu'un demi-ATICE, les 3 heures supplémentaires représentent l'équivalent de 9 heures de travail hebdomadaire, ce qui est loin d'être négligeable.

Les projets de sa proposition à Mme la Proviseure de mission ATICE

1. Faire le point sur l'utilisation pédagogique des TIC telle qu'elle est réellement pratiquée au quotidien par les élèves et leurs enseignants, en dégagant les sources de satisfaction ou de blocages, en collectant les souhaits des uns et des autres.
2. Structurer l'informatique pédagogique du lycée en départements ayant une certaine autonomie de gestion, mais obéissant à un cahier des charges commun. En profiter pour identifier les personnes pouvant faire partager leurs compétences, et aussi clarifier les attributions de chacun.
3. Aider à faire connaître et développer les pratiques qui fonctionnent déjà de façon satisfaisante. Accompagner ou initier de nouvelles utilisations des TIC, en particulier promouvoir l'utilisation de logiciels libres de qualité.

Cela n'exclut pas une aide au fonctionnement du B2i/C2i, mais sans que ce soit une priorité pour le lycée dans sa configuration actuelle.

Débat sur l'ordre du jour présenté par M. Thomas

1- Cahier de textes électronique

Rappel (BT) du problème GEPI/Claroline et des arguments pour ou contre évoqués.

La question centrale est : quelle est la finalité essentielle du cahier de textes ?

GC souligne le rôle de liaison professeurs-élèves

EL rappelle le caractère obligatoire de ce document comme outil de communication avec les élèves, les familles, l'équipe administrative, l'inspection. La finalité est n°1 est la liaison avec les élèves, notamment en cas d'absence et n°2 le contrôle par l'inspection.

RR demande si Claroline n'est pas un outil plus éprouvé que GEPI, notamment au niveau international.

EL répond que Claroline est un projet d'origine universitaire alors que GEPI est d'origine lycée. Au niveau du lycée, GEPI a fait ses preuves contrairement à Claroline.

BT rappelle que GEPI et Claroline n'ont pas les mêmes finalités et qu'ils ne sont pas du tout en concurrence - sauf sur le point du cahier de textes.

MH demande jusqu'à quel point le cahier de textes doit être public. Si les élèves peuvent y accéder (même avec un mot de passe), leurs parents le pourront aussi. Il pense que logiquement GEPI est plutôt destiné aux enseignants, Claroline plutôt aux élèves.

GC pense que tant qu'un inspecteur peut accéder au lycée au cahier de textes, il n'y a pas de problème. Cet accès doit pouvoir être ouvert par le personnel de direction. GEPI devrait rester plus confidentiel et donc protégé des intrusions.

BT approuve et indique qu'il faut prévoir un accès d'administrateur de Claroline aux personnels de direction.

MH croit qu'un cahier électronique (l'un ou l'autre) est en pratique plus accessible aux parents qu'un cahier papier

IK objecte qu'un professeur de langue trouve sur GEPI ses nombreux groupes déjà constitués, ce qui n'est pas le cas avec Claroline

MH lui indique que la constitution des groupes devrait se faire toute seule avec Claroline et ne pas représenter une charge pour le professeur

RR trouve séduisante pour les familles l'idée de liens automatiques dans le cahier de textes électronique vers les documents déposés par le professeur

IK rétorque que toutes les familles ne disposent pas d'un accès Internet. Mais cet accès est toujours possible du lycée, ce n'est pas pire qu'avec les cahiers papier

SG précise que les documents déposés sur Claroline devraient être aussi distribués sur papier aux élèves, sinon chacun devra imprimer dans son coin

JJB approuve, mais pense que certains documents d'approfondissement utiles à une minorité peuvent faire exception

EL précise qu'il faut faire la différence entre la fonction d'administrateur (GEPI ou autre) et la fonction professionnelle par ailleurs. En tant qu'administrateur GEPI, il a accès à beaucoup d'informations plus ou moins confidentielles (par exemple dates et heures des connexions), qu'il doit gérer avec une déontologie particulière

BT indique qu'il en est de même pour les professeurs vis-à-vis des élèves sur Claroline

EL signale que l'équipe de direction a amorcé une réflexion en début d'année scolaire sur le problème du cahier de textes, mais qu'elle l'a suspendue en découvrant la nouvelle donnée Claroline

LB demande si on peut envisager une cohabitation des deux outils, chacun ayant ses avantages. Elle trouve le cahier électronique bien plus pratique pour un professeur gérant de nombreux groupes

EL rappelle que la protection par mot de passe du cahier GEPI est techniquement possible, mais trop lourde à gérer, elle n'a pas été mise en service

MH y voit là l'indication que le cahier de textes est plus naturellement incorporé à Claroline qu'à GEPI.

ML signale que la plupart des étudiants ignorent l'existence même du cahier GEPI (après un an de fonctionnement), alors qu'ils connaissent Claroline après un mois de fonctionnement

GC dit qu'il est temps de prendre une décision

JCF signale qu'il est possible d'incorporer un lien vers GEPI comme outil supplémentaire de Claroline

RR approuve et trouve que l'accès par le portail Internet général du lycée est bien plus clair pour les familles

Une proposition se dégage enfin :

Laisser aux enseignants la possibilité d'utiliser cette année, à titre expérimental, un des trois outils, papier, GEPI, Claroline, à condition d'apporter quelques aménagements au système Claroline (à réaliser par JCF) :

- offrir un accès total au système à l'équipe de direction
- archiver les cahiers de textes Claroline sur CD-ROM en fin d'année
- prévoir un outil "lien vers cahier GEPI"

Il serait souhaitable aussi que l'outil Claroline pour le cahier de textes puisse s'appeler réellement "cahier de textes"

2- Identification/authentification des utilisateurs

BT rappelle rapidement l'importance capitale et la difficulté du problème, notamment au niveau de la responsabilité du lycée, mais vu l'heure avancée propose de reporter la discussion à une séance ultérieure.

3- État des lieux des TICE dans notre lycée

BT se demande si l'utilisation des TICE ne concerne pas finalement une minorité de gens et propose de lancer un sondage auprès des professeurs, élèves, étudiants sur leurs pratiques et les obstacles rencontrés.

LB s'étonne que de nombreux collègues ne savent pas utiliser l'arborescence Novell

BT pense qu'un espace de stockage personnel n'est pas très utile s'il n'est pas accessible d'Internet

ML pense qu'un espace personnel n'est pas vraiment utile et que de nombreux étudiants utilisent les espaces partagés par classe du serveur Euler

JJB indique que ses étudiants se débrouillent avec leur boîte mail pour stocker leurs documents

EL insiste sur la nécessité d'espaces de stockage collaboratifs, mais suppose une responsabilité de ce qui est réellement stocké (proscrire par exemple des fichiers musicaux ou vidéo téléchargés illégalement)

En conclusion, un questionnaire-professeur et un questionnaire-élève seront mis au point (BT) avec l'aide du comité.

4- Le problème de l'accès Internet du lycée

BT rappelle que les TICE reposent de plus en plus sur un bon accès Internet

EL indique que la lenteur du débit est aussi un problème grave pour les secrétariats

ML indique que les élèves et étudiants n'ont pas un accès à Internet réellement utilisable, tant le nombre de postes de consultation est insuffisant

EL n'exclut pas a priori l'idée d'une deuxième connexion, mais il faudrait séparer totalement le pédagogique et l'administratif

GC rappelle que le Rectorat fournit un filtrage des sites Internet indispensable (contrôle "parental") qui ne peut pas être géré par le lycée

EL pense qu'on ne peut pas dissocier les problèmes débit/wifi/filtrage

JJB et GC envisagent de demander à la région de gérer une plate-forme académique d'accès Internet dans sa globalité

EL souhaiterait que la région et le rectorat puissent travailler ensemble sur ce dossier

MH ajoute qu'une augmentation de débit ne supprimera pas les lenteurs si l'on ne sensibilise pas les utilisateurs à un respect des autres (ne pas monopoliser la bande passante)

MRB signale que de nombreuses vidéos intéressantes pour les cours de langues sont disponibles (mais pas téléchargeables) sur Internet mais en pratique inutilisables du fait de la lenteur du débit

BT indique que des améliorations techniques sont possibles (serveur proxy). Il suggère l'idée de rechercher une personne de haute compétence (ingénieur réseau, par exemple parmi nos anciens élèves) pouvant intervenir pour une mission ponctuelle sur la configuration de l'informatique dans notre lycée : accès Internet, identification unifiée, espaces de stockage individuels et/ou collaboratifs.

EL répond que c'est possible et que ça s'est déjà fait par le passé à un niveau moindre (élève de BTS stagiaire).

5- Structuration en départements autonomes

Le débat est lancé : certains approuvent l'idée et apprécient que l'on reconnaisse officiellement un travail déjà fait (JJB, SG, EL, BT), d'autres émettent des réserves (JPV, GC, MH), notamment sur le fait que l'on entérine une situation où on se "débrouille" sans moyens suffisants.

Vu l'heure tardive et l'importance d'une telle décision, la discussion est reportée à la prochaine réunion du 11 octobre.

La séance est levée à 19h55.

Compte-rendu réalisé par Bertrand THOMAS